ART. PREMIER N° 361

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

Nº 361

présenté par M. Brottes

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« de cette transmission »,

les mots:

« de la proposition de la Commission de régulation de l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.